

**Oeuvre artistique de :**

Odette Baillais

**Mis en page par :**

Odette Baillais

**Gravé par :**

André Lavergne

**Imprimé en :**

taille douce

**Couleurs :**

brun, vert, rouge, bleu

**Format :**horizontal 22 x 36  
50 timbres à la feuille**Valeur faciale :**

3,80 F



(Photo d'après projet de maquette non contractuelle).

premier jour



**Dessiné par**  
Odette Baillais  
Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

**Vente anticipée**

Le samedi 29 mai 1999 de 9 heures à 18 heures  
et le dimanche 30 mai 1999 de 10 heures à 18 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à la salle  
des Dominicains, rue Gaudet, 33330 Saint-Emilion.

**Autre lieu de vente anticipée**

Le samedi 29 mai 1999 de 8 heures 30 à 12 heures  
au bureau de poste de Saint-Emilion.

*Ce bureau sera muni d'une boîte aux lettres spéciale pour  
le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible d'obtenir  
l'oblitération "Premier Jour" sur place.*



# Jurade de Saint-Émilion

1199-1999



Vente anticipée le 29 mai 1999  
à Saint-Émilion (Gironde)

Vente générale  
dans tous les bureaux de poste  
le 31 mai 1999

*Les Timbres-Poste de France*



**LA POSTE**

# • Jurade de Saint-Émilion

1199-1999

*Timbre-poste de format horizontal 22 x 36*

*Conçu par Odette Baillais*

*Gravé par André Lavergne*

*Imprimé en taille-douce*

*50 timbres à la feuille*

C'est en 1198 que la Jurade de Saint-Émilion, première confrérie du Bordelais, a été reconstituée. En effet, elle trouve son origine en 1199, lorsque Jean sans Terre, fils du roi Henri II Plantagenêt et d'Aliénor d'Aquitaine, voulut que la cité puisse acquérir ses propres droits. Il y parvint en faisant signer, le 8 juillet 1199, la Charte de Falaise. Dès lors, Saint-Émilion put jouir d'une autonomie administrative, judiciaire et financière sous une double tutelle : civile et ecclésiastique. Les bourgeois de Saint-Émilion eurent donc le pouvoir d'administrer leur commune et leurs vins. Presque un siècle plus tard, ces mêmes pouvoirs furent étendus à huit autres paroisses alentour qui longtemps ont formé l'appellation Saint-Émilion. Ces pouvoirs étant de type juridique, la communauté chargée de les appliquer, de les gérer était appelée "Jurade", le territoire sur lequel elle les faisait valoir s'intitulant "Jurisdiction". Les jurats de Saint-Émilion avaient à charge la direction des affaires extérieures de la commune comme l'administration intérieure, juridique et policière, qu'ils contrôlaient. C'est peut-être en matière de viticulture que leur pouvoir était le plus probant. Car la Jurade surveillait la production et l'élaboration des vins "fins" de manière méthodique et scrupuleuse. Elle seule pouvait sévir contre les fraudes et les abus, détruire une récolte qu'elle jugeait indigne. Ces mesures ont pu être appliquées jusqu'à la Révolution, date à laquelle la Jurade a été dissoute.

Aujourd'hui, la Jurade de Saint-Émilion reprend les mêmes charges et les mêmes priviléges. Les appellations Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru s'étendent depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la commune de Libourne. Pour permettre à la Jurade d'exprimer sa coutume dans son acception séculaire et qui assure, par-delà son accomplissement, celle de la renommée internationale du vin de Saint-Émilion, les intronisations sont toujours en vigueur. Si la Jurade se compose de quarante-huit jurats, elle est administrée par le Conseil de la Jurade qui compte douze membres. Pour une intronisation, un minimum de cinq jurats est nécessaire. Elle est toujours individuelle et se déroule dans un lieu collectif et non dans une propriété. La Jurade a déterminé deux grandes dates. Celles-ci scandent l'année et donnent lieu aux intronisations. Il s'agit du troisième dimanche de juin. On proclame alors le "Jugement du Vin Nouveau", ou "Fête de Printemps". Vient ensuite le "Ban des vendanges", le troisième dimanche de septembre.

À l'étranger, des Chancelleries, garantes des vins de Saint-Émilion, ont aussi été créées. De la sorte, ce vin que Louis XIV avait proclamé "le nectar des dieux" continue à prospérer dans le monde tout en faisant la fierté du Sud-Ouest et de la France.

Élodie Baubion-Broye

# Jurade de Saint-Émilion

1199-1999



Dessiné par  
Odette Baillais  
Gravé en taille-douce  
par André Lavergne



C'est en 1948 que la Jurade de Saint-Émilion, première confrérie du Bordelais, a été reconstituée. En effet, elle trouve son origine en 1199, lorsque Jean sans Terre, fils du roi Henri II Plantagenêt et d'Aliénor d'Aquitaine, voulut que la cité puisse acquérir ses propres droits. Il y parvint en faisant signer, le 8 juillet 1199, la Charte de Falaise. Dès lors, Saint-Émilion put jouir d'une autonomie administrative, judiciaire et financière sous une double tutelle: civile et ecclésiastique. Les bourgeois de Saint-Émilion eurent donc le pouvoir d'administrer leur commune et leurs vins. Presque un siècle plus tard, ces mêmes pouvoirs furent étendus à huit autres paroisses alentour qui longtemps ont formé l'appellation Saint-Émilion. Ces pouvoirs étant de type juridique, la communauté chargée de les appliquer, de les gérer était appelée "Jurade", le territoire sur lequel elle les faisait valoir s'intitulant "Juridiction". Les jurats de Saint-Émilion avaient à charge la direction des affaires extérieures de la commune comme l'administration intérieure, juridique et policière, qu'ils contrôlaient. C'est peut-être en matière de viticulture que leur pouvoir était le plus probant. Car la Jurade surveillait la production et l'élaboration des vins "fins" de manière méthodique et scrupuleuse. Elle seule pouvait sévir contre les fraudes et les abus, détruire une récolte qu'elle jugeait indigne. Ces mesures ont pu être appliquées jusqu'à la Révolution, date à laquelle la Jurade a été dissoute.

Aujourd’hui, la Jurade de Saint-Émilion reprend les mêmes charges et les mêmes priviléges. Les appellations Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru s’étendent depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle jusqu’à la commune de Libourne. Pour permettre à la Jurade d’exprimer sa coutume dans son acception séculaire et qui assure, par-delà son accomplissement, celle de la renommée internationale du vin de Saint-Émilion, les intronisations sont toujours en vigueur. Si la Jurade se compose de quarante-huit jurats, elle est administrée par le Conseil de la Jurade qui compte douze membres. Pour une intronisation, un minimum de cinq jurats est nécessaire. Elle est toujours individuelle et se déroule dans un lieu collectif et non dans une propriété. La Jurade a déterminé deux grandes dates. Celles-ci scandent l’année et donnent lieu aux intronisations. Il s’agit du troisième dimanche de juin. On proclame alors le “Jugement du Vin Nouveau”, ou “Fête de Printemps”. Vient ensuite le “Ban des vendanges”, le troisième dimanche de septembre.

À l’étranger, des Chancelleries, garantes des vins de Saint-Émilion, ont aussi été créées. De la sorte, ce vin que Louis XIV avait proclamé “le nectar des dieux” continue à prospérer dans le monde tout en faisant la fierté du Sud-Ouest et de la France.

Élodie Baubion-Broye